



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : VENERA Christophe

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

Délibération n° 2025/01 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 3 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour le remplacement du tintement de la cloche sonnant le glas. Montant du devis : 1 969,20€ TTC.

Décision du 3 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise SIRA38 pour l'achat d'un ordinateur portable pour le Maire. Montant du devis : 1 259,88 € TTC.

Décision du 9 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture d'une lame de raclage et d'oreillettes pour la lame de l'UNIMOG. Montant du devis : 1 418,88€ TTC.

Décision du 9 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ALPES FLEXIBLES pour le remplacement de la valve de sécurité sur le GENIE. Montant du devis : 1 333,39€ TTC.

Décision du 9 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ALPES FLEXIBLES pour le remplacement de vérin du GENIE. Montant du devis : 882,52€ TTC.

Décision du 13 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien annuel de la via ferrata comprenant 2 visites. Montant du devis : 2 760,00€ TTC.

Décision du 16 janvier 2025 : acceptation du devis de l'entreprise LUMIERES DE FRANCE pour la fourniture de lampes LED pour l'éclairage public. Montant du devis : 2 114,30€ TTC.

Décision du 10 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise DEKRA pour la mission de contrôle technique pour la restructuration des bâtiments du service technique. Montant du devis : 5 460,00€ TTC.

Décision du 10 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise DEKRA pour la mission de coordination sécurité et la protection de la santé pour la restructuration des bâtiments du service technique. Montant du devis : 4 140,00€ TTC.

Délibération n° 2025/01 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire Page 2/2

Décision du 10 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour la mission d'étude géotechnique G4 pour la restructuration des bâtiments du service technique. Montant du devis : 4 440,00€ TTC.

Décision du 17 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise FND CARDIO COURSE pour la fourniture de 5 kits d'électrodes et de piles pour les défibrillateurs. Montant du devis : 1 874,28€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

20 FEV. 2025

